

---

# Expert/e en construction saine et durable (DF)

---

Remplace: INFOformation&profession «Expert/e en construction saine et durable (DF), en consultation» du 30.01.2019

- ▷ Le règlement d'examen professionnel supérieur a été approuvé par le SEFRI le 9 avril 2019.
- ▷ Le règlement d'examen du 3 avril 2000 concernant l'examen professionnel supérieur d'écobiologiste de la construction diplômé/e est abrogé.

## Description brève

Les experts/es en construction saine et durable

- évaluent des concepts globaux, des problématiques et des dégâts en matière de construction de manière générale selon les principes de construction écobiologique et effectuent des analyses de l'état actuel. Ils/elles en déduisent des solutions et présentent les résultats de leur évaluation;
- analysent les besoins des différents clients et clientes au regard de la construction saine et durable, développent différentes propositions de mises en œuvre adaptées à divers types de bâtiments sur la base des principes de construction écobiologique, conseillent et assistent les clientes et clients pour les prises de décision;
- planifient pour leurs clientes et clients des mesures faisables en conciliant le mieux possible la durabilité de la construction avec une base de vie saine dans l'ouvrage et aux alentours. Ils/elles effectuent les études de faisabilité correspondantes et élaborent les concepts nécessaires tels que des concepts des matériaux, de construction et énergétiques. Ils/elles contrôlent en outre le respect des principes de construction écobiologique lors d'appels d'offres et recommandent des spécialistes pour la réalisation de projets de construction;
- mettent en œuvre des mesures de construction saine et durable. Ils/elles accompagnent les spécialistes lors de la mise en œuvre des projets de construction et veillent à la mise en œuvre des mesures de construction écobiologique;
- rédigent des expertises relatives au respect et à l'application des critères de construction écobiologique lors de la planification et de la mise en œuvre de constructions nouvelles, lors de la rénovation de biens immobiliers existants et lors de l'appréciation de dégâts;
- gèrent leur entreprise, une équipe ou des projets;
- s'informent sur les évolutions actuelles dans le domaine professionnel élargi et intègrent ces connaissances dans leur pratique professionnelle;

## Organe responsable

L'organisation du monde du travail suivante constitue l'organe responsable:

- Baubioswiss

## Admission

Sont admis/es à l'examen les candidats/es qui:

- a) disposent d'un brevet fédéral d'écobiologiste ou d'une qualification équivalente et peuvent justifier d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 2 ans depuis l'acquisition du brevet,

ou

disposent d'un brevet d'examen professionnel, d'un diplôme d'examen professionnel supérieur, d'un diplôme d'une école supérieure ou d'une qualification équivalente dans un métier du domaine de la construction, plus précisément dans les secteurs de la construction, de la technique du bâtiment, du bois/aménagement intérieur, et de la planification/construction, ainsi que d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans,

ou

disposent d'un titre dans un domaine spécifique de la construction d'une haute école reconnue ou d'une qualification équivalente, ainsi que d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans,

ou

disposent d'un autre titre de niveau tertiaire ou d'une qualification équivalente et justifient d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 5 ans,

b) ont acquis les certificats de modules requis ou disposent des attestations d'équivalence nécessaires.

### Certificats de modules

Les certificats de modules suivants doivent être acquis pour l'admission à l'examen final:

**Module 1:** Evaluer des projets de construction selon les principes de construction écobiologique

**Module 2:** Conseiller les clientes et clients pour l'ensemble du processus de construction

**Module 3:** Planifier des mesures pour une construction saine et durable

**Module 4:** Mettre en œuvre des mesures pour une construction saine et durable

**Module 5:** Rédiger des expertises

**Module 6:** Gérer des personnes, des équipes, des projets et des entreprises

**Module 7:** Contribuer au développement de l'écobiologie de la construction

Le contenu et les exigences des modules sont spécifiés dans les descriptifs des modules de l'organe responsable. Ils sont énumérés dans les directives ou dans leur annexe.

### Examen

L'examen comprend les épreuves suivantes qui englobent les différents modules: 1) 1.1. travail de diplôme (écrit, rédigé au préalable), 1.2. présentation du travail de diplôme (oral), 1.3. discussion technique sur le travail de diplôme (oral), 2) examen écrit (écrit).

### Titre

Les titulaires du diplôme sont autorisés/es à porter le titre protégé de:

- Expert/e en construction saine et durable avec diplôme fédéral
- Experte/in für gesundes und nachhaltiges Bauen mit eidgenössischem Diplom
- Esperto/a nella costruzione sana e sostenibile con diploma federale

La traduction anglaise recommandée est

- Expert in Healthy and Sustainable Construction, Advanced Federal Diploma of Higher Education

### Dispositions finales

Les candidats/es qui ont échoué à l'examen en vertu du règlement du 3 avril 2000 ont la possibilité de le répéter une première fois et, le cas échéant, une seconde fois jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement d'examen.

Les titulaires de l'ancien diplôme se voient octroyer le droit de porter le nouveau titre. Aucun nouveau diplôme ne sera établi.

### Pour en savoir plus

Baubioswiss

[www.baubio.ch](http://www.baubio.ch)